

CONTACT ET INFOS RECRUTEMENT

ÉTAT-MAJOR

Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08
☎ 01 86 21 62 75



3 UNITÉS D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION



• UIISC 1

29, rue de Sully
28401 Nogent-le-Rotrou
☎ 02 37 53 46 24
u1-recrutement@interieur.gouv.fr



• UIISC 5

Quartier Chabrières
20250 Corte
☎ 04 95 45 17 05
courrier-uiisc5@interieur.gouv.fr



• UIISC 7

Camp Couderc - Route de Bras
83170 Brignoles
☎ 04 94 77 53 53
uiisc7-recrutement@interieur.gouv.fr



SERVIR POUR SAUVER

Nous contacter

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises
- Sous-direction des moyens nationaux

Adresse postale :
ministère de l'Intérieur/DGSCGC
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08
☎ 01 86 21 62 75

www.interieur.gouv.fr



www.facebook.com/securitecivilefrance



LES SAPEURS- SAUVETEURS



• Conception et réalisation : DGSCGC/Communication et bureau des moyens nationaux terrestres.
• Photos : Joachim Bertrand - Laurent Roch/DGSCGC, ECPAD, • Graphisme : Bruno Lemaître/DGSCGC. Mai 2017, sdc 17-99973-20-100

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

QUI SOMMES-NOUS ?

Les formations militaires de la Sécurité civile sont des unités militaires de l'armée de Terre.

Avec plus de 1 400 sapeurs-sauveteurs, les unités se tiennent prêtes en permanence à intervenir face aux risques majeurs de toutes natures, pour protéger les populations et les biens en temps de paix, de crise ou de guerre, tant en France qu'à l'étranger.



NOS IMPLANTATIONS



VOTRE FORMATION

Après votre incorporation dans une de nos trois unités, vous suivrez une formation de quatre mois pour devenir sapeur-sauveteur.

- **Formation militaire et secourisme** d'une durée de 2 mois à l'UIISC 1 (FGI-PSE1/2).
- **Formation aux risques naturels** d'une durée de 1 mois à l'UIISC 5 (FDF1-SDE1).
- **Formation aux risques technologiques** d'une durée de 1 mois à l'UIISC 7 (RAD1-CHIM1).



NOS MISSIONS

Les UIISC interviennent face à deux grandes familles de risques :

- **les risques naturels :** tremblements de terre, feux de forêts, inondations, cyclones, tempêtes, crises sanitaires,... ;
- **les risques technologiques :** accidents nucléaires, biologiques ou chimiques, menaces terroristes,...

REJOIGNEZ-NOUS !

- **Les conditions d'aptitude :**
 - être de nationalité française ;
 - avoir entre 18 et 26 ans ;
 - avoir effectué la Journée défense citoyen ;
 - être titulaire, au minimum, du brevet des collèges, CAP ou BEP ;
 - être reconnu apte à l'engagement ;
 - satisfaire aux tests d'évaluation (sportifs et psychologiques).



VOS PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Vous débuterez par un contrat de volontaire de l'armée de Terre (VDAT) d'une durée de 1 an. Pendant cette année vous pourrez demander (à partir du 7^e mois de service) un engagement et envisager un parcours professionnel comme engagé volontaire de l'armée de Terre (EVAT). Vous pourrez ainsi servir par contrats successifs jusqu'à 27 années, avec la possibilité d'accéder aux corps des officiers ou des sous-officiers (sous réserve des conditions requises).



PRESENTATION

Les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile sont des corps de troupe de l'armée de Terre appartenant à l'arme du génie. Les militaires de ces unités sont en alerte permanente et peuvent être mis sur pied en 3 heures, pour intervenir sur toutes les catastrophes de grande ampleur en France et dans le monde.



RENSEIGNEMENTS

Démarches à suivre :

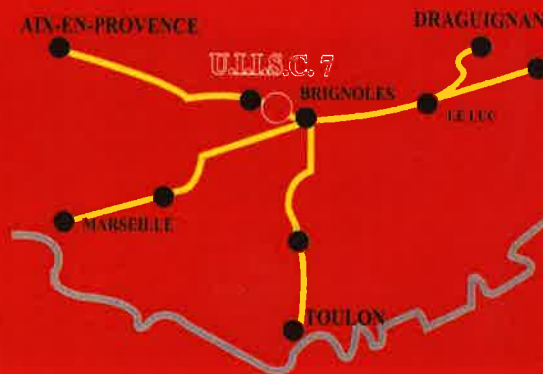
- assister à une journée d'info recrutement mensuelle à l'unité ;
- ouvrir le dossier de candidature au centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) de proximité et transmettre l'attestation de participation de l'info recrutement ;
- effectuer les tests de sélection dans un groupement recrutement sélection : tests sportifs, psychotechniques et médicaux ;
- après décision de la commission de sélection du commandement des formations militaires de la sécurité civile, signature d'un contrat d'un an pour les équipiers-secouristes ou de 5 ans pour les spécialistes.

Nous contacter :

Adresse : UIISC7 - Bureau recrutement
1244 Route Départementale 35
BP 306
83 177 BRIGNOLES CEDEX

Tél : 04 94 77 53 53

Mail : uiisc7-recrutement@interieur.gouv.fr



INTERVENTIONS

Risques naturels : tremblements de terre, tsunamis, inondations, cyclones et tempêtes, feux de forêts ;

Risques technologiques : accidents industriels, accidents nucléaires biologiques et chimiques, pollutions fluviales et maritimes ;

Risques sanitaires et aides humanitaires : crises migratoires, populations déplacées, menaces sanitaires, traitement de l'eau.

Retrouvez nous sur notre site

<https://uiisc7-brignoles.fr/>

Abonnez vous à nos réseaux



UIISC7 brignoles



UNITE D'INSTRUCTION ET
D'INTERVENTION DE LA
SECURITE CIVILE N°7



SERVIR POUR SAUVER



DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE
CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

DEVENIR SAPEUR-SAUVETEUR

Conditions de candidature :

- Etre de nationalité française ;
- Etre âgé de +18 ans et -26 ans ;
- Avoir effectué la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ;
- Etre titulaire d'un diplôme scolaire, à minima d'un diplôme national du brevet ou d'un CAP ;
- Aimer la pratique du sport ;
- Etre reconnu apte médical à l'engagement ;
- Satisfaire aux tests d'évaluations (sportifs et psychotechniques) organisés par la chaîne recrutement du Groupement de Recrutement et de Sélection (GRS).

FORMATION GENERALE INITIALE (FGI) ET FORMATION TECHNIQUE DE SPECIALITE (FTS)

- Formations militaire et secourisme : Premiers Secours en Equipe niveau 1 et niveau 2 (PSE1 et PSE2) + Appareil Respiratoire Isolant (ARI) + Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes (LSPCC) de 2 mois à l'UIISC1 à Nogent-le-Rotrou (28) ;
- Formations risques naturels : Feux de Forêts niveau 1 (FDF1) + Sauvetage Déblaiement niveau 1 (SDE1) de 1 mois à l'UIISC5 à Corté (CORSE) ;
- Formations risques technologiques : Risques Radiologiques niveau 1 (RAD1) + Risques Chimiques niveau 1 (RCH1) de 1 mois à l'UIISC7 à BRIGNOLES (83).



LES METIERS DU SAPEUR-SAUVETEUR



FEUX DE FORÊTS



INONDATIONS



SAUVETAGE-DEBLAIEMENT



RISQUES TECHNOLOGIQUES

STATUT MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

- Rémunération de 830 € par mois pour les VDAT¹ ;
- Rémunération de 1520 € par mois à partir du 1er contrat EVAT² ;
- Dont prime de 12% liée aux sujétions de la Sécurité Civile ;
- Prime d'astreinte immédiate ;
- ISC (Indemnités pour Service en Campagne) ;
- Gratuite de la restauration et du logement ;
- Droit à 25 jours de permissions par an pour le premier contrat VDAT, 45 jours de permissions à partir du deuxième contrat ;
- Réduction de 75% sur le réseau SNCF ;
- Diplômes et qualifications militaires transposables dans le secteur civil ;
- Bénéfice d'une reconversion possible dès 4 ans de services ;
- Bénéfice d'une pension militaire en ayant servi le nombre d'années de service nécessaire.

1 Volontaire de l'Armée de Terre

2 Engagé Volontaire de l'Armée de Terre



DE REELLES PERSPECTIVES DE CARRIERE

Un contrat EVAT complémentaire est proposé à la fin du contrat VDAT afin d'amener à 5 ans de service. Des engagements successifs permettent de servir jusqu'à 27 ans de service en occupant les postes de chef d'équipe puis chef d'agrès. Possibilité d'accéder au corps des sous-officiers et des officiers pour occuper des responsabilités supérieures.

